



RÉUNION DU COMITE SYNDICAL
DU MERCREDI 29 SEPTEMBRE 2021 A 18 H

PROCÈS VERBAL

L'an deux mil vingt et un, le mercredi vingt-neuf septembre à dix-huit heures,
Le Comité Syndical, dûment convoqué le 13 septembre 2021,
C'est réuni à la salle de réunion de la station d'épuration de Mouy, sous la Présidence de
Réginald THEROUDE.

Etaient présents :

M. THEROUDE, Président ;
Mrs CREPY, MARECHAL et HAUTDEBOURG, Vice-Présidents,
Mme ALMIENTO-MARTIN et Mrs MAUGER et BOUTIGNY, titulaires
Mrs ETHEVE et HENONIN, suppléants,
Mmes GERARD et BRETON, suppléantes

Etaient absents excusés :

M. BELVAL, titulaire a donné pouvoir à M. THEROUDE
Mrs LEBLOND, CHAPENOIRE et AUTIN, suppléants excusés

Secrétaire de Séance : Mme GERARD

Procès-verbal de la réunion du 09 avril 2021

N'appelant aucune observation, tant sur le fond que sur la forme, ce P.V. est adopté à l'unanimité.

Le Président indique que la Communauté de Communes du Clermontois n'a toujours pas donné le nom du ou de la remplaçante de Mme RIVIERE, démissionnaire de la commune de Mouy.

N°1 – RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L’EAU ET DE L’ASSAINISSEMENT 2020 (RPQS)

Ce document est obligatoire et doit être présenté chaque année à l’assemblée délibérante. Compte tenu de la crise sanitaire, les RPQS 2018 et 2019 définitifs n’ont pas pu être présentés mais sont repris dans le RPQS 2020.

Ce document est établi en fonction des données récoltées auprès de notre délégataire, SUEZ, via l’Observatoire de l’Eau et le SISPEA. C’est notre assistant, L’ADTO, en la personne de M. Florent LERQUIER, qui est chargé d’établir ce document.

M. LERQUIER est présent pour expliquer ce rapport aux élus.

Sur les rapports 2020 qui ont été remis aux élus présents, on constate une augmentation constante de la consommation d’eau et des volumes traités en station. Situation logique en fonction des travaux de création de réseau sur le territoire du Syndicat.

Pour rappel, la station d’épuration est prévue pour un équivalent habitant de 15 800. Au dernier recensement, 10 844 personnes habitent notre territoire.

En 2020, 3 079 foyers sont raccordés au réseau, soit une augmentation de 3.42 %.

Pour les détails, merci de vous reporter aux documents qui ont été remis.

A l’issue de la présentation, le Président demande aux membres de l’assemblée de se prononcer sur l’acceptation des RPQS tels que présentés.

A l’unanimité, les élus acceptent les RPQS.

N° 2 / DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Président explique aux Élus qu’une erreur s’est glissée dans le budget assainissement 2021 pour la partie opérations d’ordre.

A la demande de la trésorerie, il convient de prendre une décision modificative afin de régulariser les comptes. La DM se présente ainsi :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6063 : Fourn. D’entretien et de petit équip.		0.10 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		0.10 €
D 6811 : Dot. Aux amort./immo. Incorp.	0.10 €	
TOTAL D 042 : Opérations d’ordre entre section	0.10 €	

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, approuve à l’unanimité la décision modificative telle que présentée.

N° 3 / CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLERMONTOIS

Le Président explique aux élus qu'il va falloir renforcer le réseau AEP du Hameau de Saint-Claude et en parallèle, la Communauté de communes du Clermontois doit renforcer la défense incendie de ce même hameau.

Après une rencontre avec les intervenants, il apparaît utile que la maîtrise d'ouvrage de ces travaux ne soit portée que par une seule entité.

La SIVOM va donc opérer un transfert de Maîtrise d'ouvrage auprès de la Communauté de Communes du Clermontois par le biais d'une convention.

Toute explication entendue, les élus ont approuvé, à l'unanimité des présents, la convention de délégation de Maîtrise d'ouvrage entre le SIVOM et la CCC.

N° 4 / CONVENTION AVEC LES CHASSEURS DE L'OISE

Le Président explique aux élus que la station d'épuration est envahie de rongeurs mettant en péril les berges et fragilisant les infrastructures.

Pour pallier à ce problème, un contact a été pris avec la fédération des chasseurs de l'Oise et sa branche piégeage. Une opération de pose de pièges va être mise en place. Cette opération est gratuite mais les intervenants souhaitent que leurs frais kilométriques soient remboursés.

Question de M. MAUGER : Ces personnes viennent-elles de loin ?

Réponse : Non, ils sont tous du secteur, leur base étant à AGNETZ.

La station étant un site sensible, nous devons passer une convention avec la fédération afin que chaque intervenant soit référencé.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des présents, accepte que les frais kilométriques des piégeurs soient pris en charge par le Syndicat et qu'une convention soit signée entre la fédération des chasseurs de l'Oise et le Syndicat.

N°5 / CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

Lors de la prise de la compétence assainissement des communes d'Angy et Balagny par la communauté de communes Thelloise en 2018, l'agent administratif du SIVOM a été mis à disposition pour 17 h 30 par mois durant toute cette année, permettant ainsi le transfert dans de bonnes conditions.

Une convention avait alors été prise entre le SIVOM et la Thelloise actant cette mise à disposition. Malheureusement, cette convention a dû être refaite à plusieurs reprises suite à des erreurs de nom, de temps, de finances.

En juin 2021, nous avons enfin pu avoir cette convention dûment remplie. Néanmoins, la trésorerie demande à ce qu'une délibération actant la régularisation de cette convention soit prise, eu égard aux délais dépassés.

A l'unanimité des présents, les élus acceptent la régularisation de la situation afin que le Syndicat puisse enfin percevoir la somme qui lui ait due.

N° 6/ AUTORISATION DE SIGNER UN AVENANT AU MARCHE DE LA SOCIETE HYDRA

Lors des travaux d'assainissement sur le Hameau de Saint-Claude, 3 postes de relèvement étaient prévu au marché pour la Société HYDRA, la seule ayant répondu lors de l'appel d'offre. Or, il s'est avéré qu'un quatrième poste était nécessaire.

Le montant de ce poste dépasse le montant du marché de 12.65 %. Un avenant est nécessaire mais Le Président étant autorisé à signer les avenants pour un maximum de 5 % du montant du marché, il demande aux élus de l'autoriser à signer cet avenant afin que les situations de travaux puissent être mandatées et ainsi, solder le marché.

A l'unanimité des présents, le Président est autorisé à signé l'avenant n° 1 d'HYDRA pour un montant de 32 280.34 € H.T, portant ainsi le montant global du marché à 287 315.19 € H.T.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Le Président fait le point sur les travaux en cours. Le marché d'assainissement est dans sa dernière phase de travaux. Pour le Bois Noir, les travaux ont commencé en septembre. La partie raccordement des particuliers est bien avancée. Nous sommes à environ 60 % de raccordement et la première partie de la tranche 4 pourra commencer ces travaux à partir du 10 octobre 2021.

Lors des travaux de création du Mc Do à Bury, il a fallu déplacer en urgence une canalisation de refoulement qui passait sur l'emprise du chantier au lieu d'être en accotement. Une participation financière a été demandée à la communauté de communes Thelloise.

Les travaux de renforcement du réseau AEP de la rue Joliot Curie à Balagny sont programmés.

Le nouveau site internet du Syndicat est en cours de création. La secrétaire demande aux élus s'ils veulent que le logo des communes soit mis comme actuellement ou s'ils préfèrent que ce soit leur photo. Réponse unanime pour le logo.

Le Président fait un tour de table et personne n'ayant plus de question, il remercie les présents et lève la séance à 19 H 45.